Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-044-19695/26/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2026 et approbation d'une convention

166221

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Plan de la Mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emplois. Les Plans de Mobilité Employeurs Communs (PDMEC) sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage…).

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre : le bassin d'emploi Aubagne-Gémenos.
L'association Mobilidées est créée en 2011 par les zones d'activités de La Martelle, des Paluds et de l'Apage de Gémenos. En 2019, elle intègre à son périmètre les zones de Pole Alpha et Napollon, puis en 2021, Mobilidées s'étend au centre-ville d'Aubagne avec l'adhésion du Centre Hospitalier, et depuis 2025, des Villes d'Aubagne et Gémenos (représentées au CA).

L'association comptait 7 entreprises adhérentes en 2012. Elle en compte 28 en 2025 (soit environ 6 000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.
Après un tournant en 2023/2024 dû aux perturbations impactant entreprises et salariés liés aux travaux de mise en œuvre du BHNS livré à la rentrée 2025, l'association continue ses actions de promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMEC auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Elle a aussi pour objectif le suivi et la mise à jour de ce plan, élaboré avec les associations de de la zone industrielle des Paluds sur Aubagne, de la zone d'activités l'Apage de Gémenos, de la zone commerciale la Martelle / Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du territoire en termes d'emploi avec 2 400 entreprises et près de 23 000 salariés (2025).

L'association s'appuie sur une cheffe de projet et un chargé de communication, salariés à temps complet. Sur la base des enquêtes réalisées par Mobilidées durant les 3 dernières années auprès des salariés des zones d'activités, un plan d'actions a été élaboré, étalé sur les court, moyen et long termes.

Par ses missions, l'association s'entoure et partage régulièrement ses actions avec la Métropole, 1er sponsor de l'association, le conseil mobipro, dans l'accompagnement de la mise en œuvre des PDM des entreprises, mais aussi la RTM, TER Paca, Action Vélo, et en 2026, La Ressourcerie sur le volet inclusivité voire cyclo-logistique.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Autre partenaire historique de Mobilidées, MOUVinnov, appui technique de l'association, a permis la production du schéma d'intention marche et vélo de la ZA de Napollon, le plan d'accessibilité piéton et vélo aux arrêts de transports en commun de La Martelle / Les Paluds / Plaine de Jouques, et en 2025, le Schéma marche et vélo de la Ville d'Aubagne et la synthèse de l'ensemble, en écho à l'élaboration du SDMA métropolitain. L'étude de Napollon a été intégrée à la candidature Label Parc Plus, qui a été validée en début d'année 2024, et assoie les volontés institutionnelles et privées de mise en place d'un schéma mode actif sur les Parcs et zones d'activités. Pour s'assurer d'un niveau de service cohérent au lieu de travail (en ZAE) comme au domicile des salariés (1/4 au centre-ville, plusieurs en transit depuis Marseille ou d'autres communes au PEM d'Aubagne…), Mobilidées a travaillé sur le schéma marche et vélo sur l'ensemble de la commune.

Mobilidées assure chaque année la mise à jour des Plans de Mobilité Employeur (PDME) pour 10 entreprises via deux points annuels par entreprise. En 2025, une enquête spécifique a permis de collecter et d'actualiser les données, intégrées aux dispositifs existants. Un système d'alerte pour les pics de pollution, déployé depuis juin 2025, a permis d'informer toutes les entreprises adhérentes lors de trois épisodes, relayés également sur les réseaux sociaux.

Des échanges trimestriels ont lieu avec les zones d'activités (ZA) pour définir les actions prioritaires et assurer leur suivi. Plusieurs initiatives ont été mises en place en 2025 :

- Aux Paluds, les points à risques ont été traités en lien avec les services métropolitains et les communes.
- Pour l'Apage, un groupe projet expérimente un service de cyclo-logistique.
- Sur Pole Alpha, une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) Mobilidées est mise à disposition.
- Et pour Napollon, les points à risques sont recensés et transmis aux autorités, puis intégrés au plan marche et vélo d'Aubagne.

Mobilidées accompagne le plan marche et vélo de la Ville d'Aubagne en analysant et chiffrant les liaisons vers les ZA, certaines ayant fait l'objet de demandes de subvention (Feder, notamment pour Pole Alpha). L'association contribue également au Schéma directeur des modes actifs de la Métropole AMP, au schéma régional vélo-route V65 et aux projets d'aménagement du Département. L'opération Libre en Selle, financée par la CCIAMP (2024/2025), permet la location de VAE pour les salariés et aide à identifier les secteurs pertinents pour un service de vélos en libre-service. En 2026, l'opération se poursuit sur fonds propre, avec une orientation nouvelle de « vélo inclusif » pour les demandeurs d'emploi en insertion et autres publics souvent à mobilité précaire.

Au niveau covoiturage, 13 communautés d'entreprises sont désormais actives, impliquant huit entreprises différentes, dont trois avec un accompagnement premium. 6 animations ont eu lieu sur site, et une enquête a été menée sur le covoiturage, notamment à Napollon. Au total, 606 covoitureurs ont réalisé 16 110 trajets, représentant 296 705 km parcourus (soit 18 km en moyenne par trajet).

Mobilidées a réalisé des actions d'animation et de communication : 7 stands d'information, 27 mailings et posts sur les réseaux sociaux, ainsi que 29 fiches d'accès diffusées aux entreprises pour affichage et communication interne, pour favoriser l'utilisation des transports collectifs. L'association a organisé divers événements lors de la semaine européenne de la mobilité, réunissant plus de 40 acteurs des zones d'activité. Les référents se sont retrouvés lors de deux déjeuners. Le site internet de Mobilidées sera bientôt disponible, et une carte interactive des points à risque et alertes pic de pollution, en lien avec Atmosud, est en cours d'intégration.

Ces actions continuent de vivre en 2026 avec en thématiques principales :

- Organisation, suivi et mise à jour du PDMEC
- Regroupement et partage inter-associatif (inter-ZAE Mobilidées, avec d'autres ZAE métropolitaines, et au-delà)

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Développement de l'accès à l'emploi en modes actifs
- Développement du schéma de covoiturage à l'échelle des ZA/ZI, animation et suivi du projet
- Promotion et contribution à l'amélioration des transports en commun
- Expérimentation sur plusieurs actions définies en 2025, mises en œuvre et partagées sur 2026, comme la cyclo-logistique, le parrainage de covoiturage, le prêt de vélo inclusif…
- Le tout à travers des outils d'animations et communication.

Notons que l'ADEME a choisi de soutenir l'association Mobilidées sur les actions citées ci-dessus, en vue d'un partage inter-ZA/ZI le plus riche et abouti possible, sur la période 2025 - 2027. La première année vise à établir l'écosystème entre acteurs ainsi que la définition et le dimensionnement des actions à tester. La seconde année est celle de l'expérimentation de solutions de mobilité, avec une mutualisation et un partage inter-ZA/ZI. La troisième année vise à poursuivre les actions qui auront fait leurs preuves, et prendre du recul sur l'ensemble, à des fins de reproduction à l'échelle AMP, régional, voire nationale et européen.

L'association a été soutenue l'an dernier par la Métropole par l'octroi d'une subvention de 40 000 € (baisse de 10 000€ par rapport à 2024).
L'association souhaite mener en 2026 un travail expérimental sur chacune des ZA et interzones d'activités dans le cadre des politiques de mobilités menées par la Métropole (SDMA, covoiturage, BHNS, Val'tram etc.) et du projet ADEME pour enrichir et valoriser entre les ZA les solutions mise en œuvre (financé à hauteur de 50 000 par an sur 3 ans par l'ADEME).

Ainsi, l'association Mobilidées sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026 à hauteur de 92 000 €.

N° Dossier MGDIS : 00013076

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Mobilidées une subvention d'un montant de 40 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :
- un acompte de 32 000 € (dans la limite de 80% de la subvention votée).
La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

- le solde de 8000 € (minimum 20%) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association facilitera le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 40 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général dans le cadre de l'activité de l'association dans le domaine de la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions de Plans de Mobilité Employeurs Communs.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Mobilidées.

Article 3 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 6553.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretenir et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026